

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION – PPCMOI 2024-03

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 5 novembre 2024, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA24 13 0194 accordant le projet particulier PPCMOI 2024-03 visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte, isolé, de six étages plus une mezzanine, en remplacement du bâtiment existant situé aux 6005-6025, rue Jean-Talon Est, sur le lot numéro 1 124 446 du cadastre du Québec, dans la zone Cm-2160, adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177)*.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 5 novembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate